

Aide aux PME

Mesures pour soutenir les industries exportatrices

Depuis le début de cette année, le Gouvernement wallon a marqué son accord sur la majoration de la quotité d'intervention de la garantie de la SOFINEX en faveur des PME de 50 à 75% ainsi que sur les plafonds maxima d'intervention en garantie, à savoir, € 1.000.000, quel que soit le type de crédit pour les PME.

Dans le cadre du financement d'opérations commerciales à l'exportation, la SOFINEX – dans laquelle la SOWALFIN est actionnaire à hauteur de 40% - peut octroyer sa garantie sur des crédits bancaires à accorder aux PME dans le cadre du développement de leurs activités à l'exportation, mais également dans le cadre de la réalisation d'investissements à l'étranger.

Renforcez votre PME : osez fixer les priorités !

L'approche « **Renforcez votre PME** » de Deloitte Fiduciaire propose aux PME le développement d'un plan d'actions. Dans une conjoncture qui change rapidement, les entreprises doivent également s'adapter rapidement. « Renforcez votre PME » offre un instrument pour faire face aux situations précaires. Les PME qui se trouvent dans une position de force peuvent via « Renforcez votre PME » développer un plan d'actions afin de consolider cette position ou encore de l'améliorer. « Renforcez votre PME » s'appuie sur 3 piliers : les coûts, la croissance et le capital. Consulter www.barometrepme.be/renforcezvotrepme où vous pouvez obtenir un rapport personnalisé reprenant les 3 actions les plus pertinentes pour renforcer votre PME.

Deux mesures concrètes pour les PME à travers les Investis wallons

Dans le dispositif anti-crise, les neuf Investis répartis sur le territoire wallon peuvent vous aider :

- Le montant de l'intervention au financement des projets d'investissements ou de développements passera de 50% à 75% des besoins des projets de l'entreprise
- Pour la 1^{ère} fois, la possibilité de financer les besoins en fonds de roulement pour des prêts à court terme pendant une durée limitée pour couvrir des besoins supplémentaires non assurés par les banquiers traditionnels

Récupération plus rapide de la TVA

Les entreprises qui participent au commerce international peuvent bénéficier du remboursement mensuel de leur crédit TVA. Le « plan de relance » a élargi le champ d'application de ce remboursement mensuel permanent vers plusieurs autres secteurs également concernés par les crédits structurels de TVA.

En outre, le remboursement de la TVA étrangère peut être, pour la majeure partie, sollicité plus rapidement. Si le crédit TVA s'élève à € 200, celui-ci peut être redemandé à l'issue d'un trimestre plutôt que sur base annuelle. Ainsi, la période de préfinancement peut être raccourcie. À partir de 2010, la demande de remboursement se fera via une application internet grâce à laquelle le délai de remboursement sera encore plus court.